

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2022

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, échevin ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

Excusé : Carlo RAUS, échevin

1) Correspondance.

- Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que Monsieur Raus est absent et a donné procuration à Monsieur Heuertz.
- Le Ministère de l'Intérieur a accordé une subvention de 2.053.000 € à la Commune de Frisange pour la construction de la nouvelle maison communale.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

Motion du parti CSV

Organisatioun vun enger Accueilstruktur fir d'Kanner aus dem Précoce

De Schäfferot huet eis an der Sitzung vum 23. Februar 2022 matgedeelt, datt d'Kanner vum Précoce weiderhinn net vum SEA profitéiere kënnen an och keen Accueil virgesinn ass fir d'Kanner schon éischter a méi laang no der Schoul ze betreien. D'CSV Fréiseng versteet, dass et am Moment schwéier ass fir all de Kanner, déi et bräichten, eng Plaz am SEA unzbidden. Mir sinn awer de Meenung, datt een als Gemeng op mannst misst kucken, en Accueil virun an no der Schoul, z.B. an engem Kllassesall vum Précoce, ze organiséieren.

Datt e Besoin besteet, weist och d'Interventioun vun der APEF beim Schäfferot. D'APEF huet an engem Schreiwes un de Gemengerot matgedelt, datt hinnen an der Reunioun mam Schäfferot d'Léisung vun engem Accueil an Aussiicht gestallt gouf. Dës Zort vun Accueil gouf awer kuerz duerno vum Här Buergermeeschter am Gemengerot vum 23.02.2022 erëm ofgeleent.

D'CSV Fréiseng freet dowéinst an dëser Motioun, dass d'Gemeng sech der Problematik unhëlt, fir méiglechst nach fir d'Rentrée 2022 eng Accueilstruktur fir d'Kanner aus dem Précoce unzbidden.

Dofir decidéiert de Gemengerot:

- D'Gemeng mécht eng Enquête bei de betraffene Bierger fir erauszefannen wat de reelle Besoin ass;
- D'Schoulkommissioun gëtt mat agebonne fir de Funktionnement vum Accueil ze definéieren;

- D'Gemeng kuckt, eventuell an Zesummenaarbecht mam Bedreiwer vun der SEA, fir een Accueil ze organisieren, idealerweis ab dem Schouljoer 2022/2023, spëtstens awer fir d'Schouljoer 2023/2024.

Le Conseil communal marque son accord, à l'unanimité des voix, à l'ajout de la motion du parti CSV concernant l'organisation d'une structure d'accueil pour les enfants fréquentant l'éducation précoce, à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (point 20).

Vote : unanime

Motion du parti LSAP

Zebrasträifen an der Gemeng Fréiseng

Vu de Manktem un Zebrasträifen, besonnesch op den Nationalstroossen, an der Gemeng Fréiseng,

vu d'Erklärungen am techneschen Dokument mat de Kaarte vun den Dierfer an der Annex,

vu d'Erklärunge vun der LSAP Fraktioun,

entscheet de Gemengerot:

- fir zu jiddwer proposiertem Zebrasträifen eng Analys ze maachen, op dese ka realiséiert ginn an dës Analys dem Gemengerot ze presentieren;
- fir all Zebrasträife mat enger favorabler Analys, dësen sou séier wéi méiglech ze realisieren;
- de Schäfferot mat dësen Aufgaben ze chargieren.

Technesch Erklärungen zu der Motioun „Zebrasträifen an der Gemeng Fréiseng“ aus dem Gemengerot vum 30. Mäerz 2022

Dei eenzel Dierfer an der Gemeng Fréiseng si vun den Nationalstroossen N3, N13 an N16 geprägt. Mä, als Fraktioun vun der LSAP Fréiseng, sinn der Meenung, dass et besonnesch op den Nationalstroossen net genuch Méiglechkeete ginn, fir dës sécher ze passieren. Zum Deel leie bei eis an der Gemeng méi wéi 600 Meter tëschent zwee Zebrasträifen.

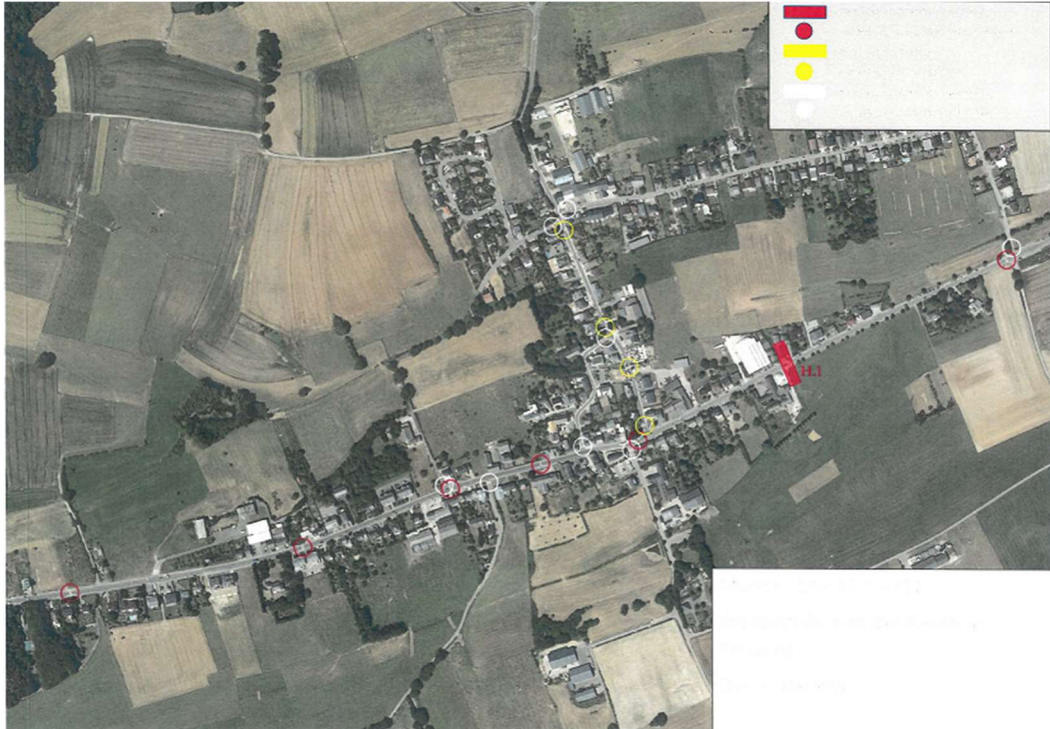
E Géigebeispill ass Hesper/Alzeng (National N3): vun der Kräizung zu Hesper bis de leschten Zebrasträifen zu Alzeng leien ni méi wéi 270 Meter tëschent zwee Zebrasträifen, an der Moyenne sinn et 140 Meter.

Kräizung → 100m → 45m → 190m → 140m → 160m → 90m → 160m → 110m → 270m

Mat der Annonce vun de *Ponts et Chaussées* (P&Ch) an den nächste Joren d'N13 wëllen nei ze amenagéieren, muss d'Gemeng Fréiseng elo dofir suergen, dass genuch Zebrasträifen ageplangt ginn.

Dofir proposiere mä, op folgende Plazen ze analysieren, op et méiglech ass, een Zebrasträifen anzezeechne mat där entsprecherer Beliichtung an Autorisatiounen. Op de Kaarten an der Annex sinn déi genee Plaze vun den Zebrasträifen ze fannen.

➤ **Helleng:**



Helleng huet vill Zebrasträifen, souwuel op der Nationalstrooss, wéi och op dem CR157 Richtung Krauthem. Dofir gesi mir hei de Besoin fir 1 weideren Zebrasträifen.

H.1 [N]: Tëschent der Kierch an dem Ausgang Helleng ass op 630 Meter keen Zebrasträifen, dofir op der Héicht vum Blummebuttek ee weideren Zebrasträifen.

➤ **Fréiseng:**



Souwuel op der N13 wéi op der N3 feelt et un Zebrasträifen.

F.1 [N]: Verbannen vum "Lesignv's Parc" mat "Am Schoumansbongert". Dëse Wee gett genotzt fir vun der Cité Lesigny an d'Cité Aaluecht duerch "Am Schoumansbongert" bei de Commerce ze kommen ouni musse laanscht eng Nationalstrooss ze trëppelen.

F.2 [N]: Verbannung vun "Um Hau" an "An der Klaus" mat dem "Kinnekswee / an der Gaalgen":

1. Dëst ernéiglecht ee méi einfachen Zougang zu den Trëppel-Weeër Richtung Réiser Bësch;
2. Dëst erméiglecht et, déi aner Stroossesäit fir Richtung Kräizung ze notzen. Sou ass een op der Säit mam Parksträifen a méi wäit vun der Strooss weg (déi aner Säit si Pottoen installéiert).

F.3 [N]: Um Schluss vum Jangliswee fir iwwert d'Lëtzebuerger Strooss:

1. Ubannung vum Parking Lëtzebuerger Strooss mam Commerce op där anerer Stroossesäit;
2. Ubannung vum Jangliswee mat där anerer Stroossesäit.

F.4 [N]: Tëschent deenen zwee besteeënden Zebrasträifen (Cité Aaluecht a Rond-point Grenz) leien ëm 600 Meter. Dat ass zevill an hei muss mindestens 1 Zebrasträife bäikommen.

F.5 [N]: Fir eng besser Ubannung vun der Neier Gemeng mat sengem Parking un de Kierfecht (nëmmen den Agang ënne vum Kierfecht ass behënnertegerecht). Dësen Zebrasträifen soll réischt um Enn vum Chantier "Nei Gemeng" realiséiert ginn.

F.6 [N]: Tëschent deenen zwee besteeënden Zebrasträifen (Kierch-Busarrêt a Mondorfer-Strooss) leien ëm 500 Meter. Dat ass zevill an hei muss mindestens 1 Zebrasträife bäikommen. Ausserdeem ass dëst eng Ubannung vun "an der Gëll" mat där anerer Stroossesäit.

F.7 [N]: Ubannung vum Jangliswee op d'Feldweeër Richtung Uespelt. P&Ch huet hei laanscht der Nationalstrooss schonn ee klengen Trëppelwee ugeluet.

F.8 [CR]: Fir de Verkéier am Agang vun der Zone 30 ze bremsen. Villäicht mat engem zousätzlechen Hindernis (z.B wei Syren Richtung Duelem, och een CR).

F.9 [Gemeng]: Parking Lëtzebuerger Strooss.

➤ **Uespelt:**



Besonnesch op der CR156 (Deel vun der Péiter vun Uespelt-Strooss weider Richtung Fréiseng) mee och op der N13 feelt et un Zebrasträifen. Genee wéi op e puer Kräizungen mat Gemengestroossen.

A1 [N]: Verbannung vun "bei der Ganer" mat der Cité "Op Waasserkirten" an dem Kierfecht.

A2 [N]: Verbannung vun "Um Flouer" mat der anerer Stroossesäit an domadder och een Zougang zum Uespelter Duerf ("Hannert dem Duerf") ouni mussen laanscht d'Nationalstrooss ze goen.

A3 [CR]: Fir de Verkéier am Ausgang vun der Haffstrooss ze bremsen. Villäicht mat engem zousätzlechen Hindernis (z.B wéi Syren Richtung Duelem, och een CR).

A4 [CR]: Verbannen vum "um Dankebuer" mat der anerer Stroossesäit.

A5 [CR]: Verbannung vun der Kierfechtstrooss mat der anerer Stroossesäit. Bei der Ëmsetzung muss op d'Sichtbarkeet an der Kéier opgepasst ginn.

A6 [CR]: Verbannung vum Parking vum Schlass mat der anerer Stroossesäit an domadder och mat der Kierfechtstrooss.

A7 [CR]: Verbannung vum Parking mat der anerer Stroossesäit an domadder Zougang zu der Crèche.

A8 - A10 [Gemeng]: Zebrasträifen, déi feelen, wou Gemengestroossen op den CR 156 treffen.

Zousätzlech muss d'Sécherheet vum Zebrasträifen vun der N13 an Schoulstrooss zu Uespelt iwwerpréift ginn. Besonnesch aus Richtung Fëlschdref (riets ofbéien)

gesäit een den Zebrasträifen wéinst dem Haus schlecht an d'Autoe bleiwen zum Deel op der Nationalstrooss stoen.

Le Conseil communal marque son accord, à l'unanimité des voix, à l'ajout de la motion du parti LSAP concernant les passages pour piétons dans la Commune de Frisange, à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (point 20).

Vote : unanime

3) Résolution relative à la crise ukrainienne.

Le Conseil communal adopte, à l'unanimité, la résolution relative à la crise ukrainienne, ayant notamment pour objet de condamner les attaques lancées par la Fédération de Russie contre le peuple ukrainien et les violations de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, de se dire prêt à accueillir des personnes fuyant l'Ukraine et de marquer sa solidarité avec le peuple ukrainien en illuminant le bâtiment « Al Gemeng » dans les couleurs du drapeau ukrainien.

Vote : unanime

4) Attribution de subsides extraordinaires humanitaires dans le cadre de la crise ukrainienne.

Dans le cadre de la crise ukrainienne, le Collège échevinal propose de faire un don de 5.000 € à trois ONG venant en aide aux réfugiés.

Monsieur Gaffinet salue cette initiative du Collège échevinal au nom du parti LSAP.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder un subside spécial de 5.000 € aux ONG *Médecins sans frontières*, *Croix rouge Luxembourgeoise* et *Caritas Luxembourg* et d'imputer les dépenses sur l'article budgétaire 3/111/615243/99001 « Menues dépenses imprévues du Collège échevinal ».

Vote : unanime

5) Attribution d'un subside extraordinaire à l'UGDA.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder un subside extraordinaire de 250 € à l'UGDA pour pallier les dépenses relatives à leur programme d'action 2022 et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 3/140/648110/99001 « Subsides à des associations et sociétés locales et non-locales ».

Vote : unanime

6) Approbation du contrat relatif au « Pacte nature ».

Monsieur Beissel présente le contrat « Pacte nature » signé entre le Collège échevinal et le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Le but du « Pacte nature » consiste à encourager les Communes à s'engager davantage dans la protection de la nature et des ressources naturelles, la lutte contre le déclin de la biodiversité, la résilience des écosystèmes face aux pressions et menaces, et le rétablissement des services écosystémiques. Au cours de la première année, la Commune est évaluée dans le domaine de la protection de la nature suivant le catalogue de mesures. La Commune s'engage à mettre en place une équipe « Pacte nature » qui élaborera un programme visant l'amélioration de la protection de la nature et du score de certification. Pendant la durée du contrat, la Commune se voit octroyer annuellement une subvention de participation annuelle, les frais annuels d'un conseiller nature jusqu'à un montant de 30.000 € par année ainsi qu'une subvention de certification annuelle dont le montant dépend notamment de la catégorie de certification obtenue. Madame Doris Bauer du syndicat SIAS sera le conseiller nature de la Commune de Frisange.

Monsieur Gaffinet demande si la qualité de l'eau ainsi que le bruit seront considérés dans l'évaluation de la Commune. Il rappelle que la Commune de Frisange n'a pas rendu d'avis sur les deux sujets.

Monsieur Beissel répond que la qualité de l'eau fait partie des critères d'évaluation dans le cadre du « Pacte nature », mais que le bruit provient de sources extérieures à la Commune.

Monsieur Jacoby rend attentif sur le fait que le contrat « Pacte nature » ne prévoit pas seulement la mise en place d'une équipe « Pacte nature », mais également la nomination d'un échevin « Pacte nature ».

Monsieur Jacoby espère que la Commune fera plus d'efforts dans le cadre du « Pacte nature » que dans le cadre du « Pacte climat ».

Monsieur Beissel répond que la stagnation dans le « Pacte climat » est due au manque de ressources humaines.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le contrat « Pacte nature » signé en date du 9 février 2022 entre le Collège échevinal et le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Vote : unanime

7) Approbation de la convention relative à l'office social pour l'année 2022.

Monsieur Beissel présente brièvement la convention relative à l'office social pour l'année 2022 et informe les membres du Conseil communal que le bâtiment de l'office social à Bettembourg sera agrandi. Il remercie l'assistante sociale en charge de la Commune de Frisange pour son travail.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, la convention relative à l'office social pour l'année 2022, conclue en date du 4 janvier 2002 entre les Communes de Frisange, de Bettembourg et de Roeser, l'Office social commun des Communes de Bettembourg, Frisange et Roeser, et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Vote : unanime

8) Nomination d'un membre pour la Commission du Budget et des Finances.

Monsieur Germain Grizaenko a démissionné de la Commission du Budget et des Finances. Suite à l'appel à candidatures distribué à tous les ménages, 13 citoyens ont introduit leur candidature. Monsieur Beissel tient à remercier tous les candidats.

Le Conseil communal procède au vote secret, Monsieur Mongelli dépouille les bulletins de vote et Monsieur Heuertz proclame le résultat : 6 voix pour Madame Claudine Goedert, 3 voix pour Monsieur Yan Zappone et 2 voix pour Monsieur Claudio Ceccarelli.

Le Conseil communal nomme Madame Claudine Goedert, avec 6 voix, comme membre de la Commission du Budget et des Finances, en remplacement de Monsieur Grizaenko.

9) Nomination d'un membre pour la Commission des Chemins ruraux et des Cours d'eau.

Monsieur Ben Weber, membre de la Commission des Chemins ruraux et des Cours d'eau, a quitté la Commune de Frisange. Suite à l'appel à candidatures distribué à tous les ménages, 4 citoyens ont introduit leur candidature. Monsieur Beissel tient à remercier tous les candidats.

Le Conseil communal procède au vote secret, Monsieur Mongelli dépouille les bulletins de vote et Monsieur Heuertz proclame le résultat : 6 voix pour Monsieur Charles Wirtgen et 5 voix pour Monsieur Patrick Aubart.

Le Conseil communal nomme Monsieur Charles Wirtgen, avec 6 voix, comme membre de la Commission des Chemins ruraux et des Cours d'eau, en remplacement de Monsieur Ben Weber.

10) Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation – « Beetebuerger » - et « Crauthemerstrooss » à Hellange.

Le Conseil communal confirme, à l'unanimité, le règlement temporaire de la circulation sur les rues « Beetebuergerstrooss » et « Crauthemerstrooss » à Hellange dans le cadre de travaux de fouille sur le réseau moyenne tension de la Creos. La délibération N°22/013 a été prise par le Collège échevinal dans sa séance du 21 mars 2022.

Vote : unanime

11) Approbation de l'avenant XVII au règlement général de la circulation de la Commune de Frisange.

Monsieur Beissel explique aux membres du Conseil communal qu'une interdiction de stationnement s'avère indispensable vis-à-vis du centre d'intervention et de secours à Aspelt, afin que les sapeurs-pompiers puissent sortir à tout moment.

Le Collège échevinal approuve, à l'unanimité, l'avenant XVII au règlement général de la circulation de la Commune de Frisange.

Vote : unanime

12) Création d'un nouvel article budgétaire.

Monsieur Beissel explique aux membres du Conseil communal que le Collège échevinal a décidé d'organiser, en collaboration avec la Commission pour l'égalité des chances et la Maison Relais, un cours de cuisine avec des produits régionaux et Fairtrade. Étant donné que le cours de cuisine n'était pas prévu au moment de l'établissement du budget pour l'exercice 2022, il faudrait procéder à la création d'un nouvel article budgétaire et le doter de 500 € afin d'accorder des honoraires aux moniteurs.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver la création d'un nouvel article budgétaire 3/890/642800/99004 « Cours pour adultes – cours de cuisine », de le doter de 500 € et de financer cette dépense supplémentaire par le boni du compte de l'exercice 2021.

Vote : unanime

13) Organisation de cours de cuisine et fixation des honoraires.

Les cours de cuisine avec des produits régionaux et Fairtrade sont organisés pendant deux soirées au mois de mai. Les cours seront dispensés par les cuisiniers de la Maison Relais de Frisange et le Collège échevinal propose de fixer les honoraires des moniteurs à 60 € par heure.

Monsieur Gaffinet déplore qu'il n'y ait pas d'activités destinées aux jeunes et propose de demander à la Commission de la Jeunesse de proposer quelques activités. Il est retenu que le Collège échevinal adressera un e-mail à la Commission de la Jeunesse.

À la demande de Monsieur Bingen, Monsieur Beissel précise que le cours accueille 12 participants au maximum.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver l'organisation d'un cours de cuisine pendant deux soirées au mois de mai, d'engager les cuisiniers de la Maison Relais pour la tenue des cours, de fixer forfaitairement les honoraires pour les moniteurs à 60 € par heure et d'imputer les dépenses sur l'article budgétaire 3/890/642800/99004 « Cours pour adultes – cours de cuisine ».

Vote : unanime

14) Fixation des droits d'inscription pour les cours de cuisine.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de fixer les droits d'inscription pour les cours de cuisine à 50 € par personne pour les deux soirées.

Vote : unanime

15) Fixation de la taxe pour la vente de livres.

Monsieur Marcel Mousel a édité un livre sur l'histoire de la Commune de Frisange sous le patronage de la Commune de Frisange. Étant donné que le livre est destiné à la revente, le Collège échevinal propose de fixer le prix de vente à 45 € par livre.

Le livre « Die Gemeindeverwaltung Frisingen von 1800–2022 / Aspelt, Frisingen und Hellingen während den beiden Weltkriegen » sera présenté par Monsieur Mousel en date du 10 mai 2022. Une partie du livre est rédigée en langue allemande, tandis que la partie traitant des guerres est rédigée en langue française.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente à 45 € par livre.

Vote : unanime

16) Création d'un poste d'expéditionnaire administratif.

Monsieur Beissel informe le Conseil communal qu'aucune candidature pour le poste d'ingénieur-technicien au sein du Service technique ne correspondait au profil requis pour remplacer l'ingénieur-technicien qui part à la retraite. Afin de réduire la charge de travail administratif du personnel technique, le Collège échevinal propose de créer un poste d'expéditionnaire administratif pour accomplir les tâches d'accueil téléphonique, d'accompagnement du Pacte logement, de gestion des archives à court terme, de suivi des actes, conventions et emprises et de travail administratif relatif aux modifications ponctuelles du PAG et du PAP ainsi qu'aux autorisations de construire. En même temps, la vacance de poste d'ingénieur-technicien sera publiée une nouvelle fois.

Les partis LSAP et CSV saluent l'initiative du Collège échevinal de créer un poste supplémentaire, vu le manque de ressources humaines.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de créer un nouveau poste d'expéditionnaire administratif pour les besoins du Service technique.

Vote : unanime

17) Approbation de décomptes.

- **Décompte relatif à l'engin pour le service hiver.**

Devis approuvés : 275.000 € TTC

Dépense effective : 268.999,38 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le décompte relatif à l'engin pour le service hiver.

Vote : unanime

- **Décompte relatif à la mise en place du système de lecture à distance des compteurs d'eau – programme 2019.**

Devis approuvés : 100.000 € TTC

Dépense effective : 51.063,72 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le décompte relatif à la mise en place du système de lecture à distance des compteurs d'eau – programme 2019.

Vote : unanime

- **Décompte relatif aux travaux de remplacement de l'éclairage public à Frisange « Op der Gëll ».**

Devis approuvés : 50.000 € TTC

Dépense effective : 48.293,41 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le décompte relatif aux travaux de remplacement de l'éclairage public à Frisange « Op der Gëll ».

Vote : unanime

- **Décompte relatif aux travaux d'isolation de la toiture du Centre polyvalent à Hellange.**

Devis approuvés : 120.000 € TTC

Dépense effective : 66.270,94 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le décompte relatif aux travaux d'isolation de la toiture du Centre polyvalent à Hellange.

Vote : unanime

- **Décompte relatif à la réfection des fenêtres du Centre polyvalent à Hellange.**

Devis approuvés : 90.000 € TTC

Dépense effective : 61.959,16 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le décompte relatif à la réfection des fenêtres du Centre polyvalent à Hellange.

Vote : unanime

- **Décompte relatif à l'acquisition de mobilier pour l'école centrale – programme 2021.**

Devis approuvés : 25.000 € TTC

Dépense effective : 17.241,88 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le décompte relatif à l'acquisition de mobilier pour l'école centrale – programme 2021.

Vote : unanime

18) Présentation du plan pluriannuel financier (PPF) 2022.

Monsieur Beissel présente brièvement le plan pluriannuel financier pour cinq ans. La synthèse globale montre une augmentation annuelle des recettes jusqu'en 2027. L'emprunt inscrit au budget pour l'exercice 2022 ne doit pas être contracté.

Au vu de la hausse considérable des prix de l'énergie, les articles budgétaires relatifs à l'électricité et au gaz devront être révisés à la hausse durant l'année 2022. Le Conseil communal en sera saisi prochainement.

19) Droits de préemption

aucun

20) Motions.

Motion du parti CSV concernant l'organisation d'une structure d'accueil pour les enfants fréquentant l'éducation précoce.

Monsieur Hoffmann présente la motion du parti CSV (voir point 2 pour les détails).

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal qu'après l'entrevue avec l'APEF, le Collège échevinal s'est renseigné et il s'est avéré que la mise en place d'une structure d'accueil est impossible pour la prochaine rentrée. Le projet est probablement réalisable pour la rentrée 2023/24. Si la Commune offre la possibilité d'un accueil pour les élèves de l'éducation précoce, environ 50 enfants fréquenteront l'éducation précoce, ce qui correspond à trois classes au lieu de deux. Dans ce cas, il manque également une salle de classe. Le Collège échevinal veut éviter d'attribuer les places dans l'enseignement précoce par un tirage au sort. Pour réaliser la structure d'accueil, le prochain projet de budget devra réserver un montant conséquent pour la rentrée 2023/24.

Monsieur Mousel ajoute que le Collège échevinal veut mettre en place un concept cohérent pour garantir l'accueil matin, midi et soir ainsi que durant les périodes des vacances scolaires. Le Collège échevinal est en train d'évaluer les coûts pour mettre en place ce concept.

Monsieur Hoffmann confirme qu'il faut évaluer et discuter pendant quelles périodes les enfants sont gardés et si le service est assuré pendant les vacances scolaires. Voilà pourquoi le parti CSV propose d'organiser un accueil le matin pour la prochaine rentrée et de compléter le concept pour la rentrée 2023/24.

Madame Hoffmann informe les membres du Conseil communal que le personnel de l'éducation précoce lui a confirmé que l'accueil du matin n'est pas l'essentiel pour les parents, mais qu'un programme d'accueil complet est requis pour la plupart des parents.

Monsieur Gaffinet souligne l'importance de l'éducation précoce pour les enfants, étant donné que l'éducation précoce fait partie de l'école et représente un tout autre concept que les crèches. En cas de problèmes, l'enfant pourra être pris en charge par des services spécialisés dès sa scolarisation. Monsieur Gaffinet propose de lancer un sondage parmi les citoyens concernés afin de déterminer les différents besoins en matière de structure d'accueil.

Monsieur Beissel répète qu'il manque une salle de classe si un plus grand nombre d'enfants sont inscrits à l'éducation précoce.

Monsieur Gaffinet répond que d'un côté, une salle de classe est réservée à la jeunesse, alors que de l'autre côté, une grande partie du château d'Aspelt est inoccupée.

Monsieur Beissel reste sur sa position et répète que le Collège échevinal veut offrir un service complet et répondant aux besoins de tous. Il propose d'adopter la motion en vue de la mise en place d'une structure d'accueil pour la rentrée 2023/24.

Le Conseil communal adopte, à l'unanimité, la motion du parti CSV en vue de la mise en place, ensemble avec la Commission scolaire et la Maison Relais, d'une structure d'accueil pour les enfants de l'enseignement précoce, au plus tard pour la rentrée 2023/24.

Vote : unanime

Motion du parti LSAP concernant les passages pour piétons dans la Commune de Frisange.

Monsieur Gaffinet présente la motion du parti LSAP (voir point 2 pour les détails).

Monsieur Beissel explique que l'Administration des Ponts et Chaussées n'accepte aucun passage pour piétons à l'entrée d'un village, sauf s'il y a un arrêt de bus. Le Collège échevinal est d'accord pour adopter la motion, mais Monsieur Beissel reproche à Monsieur Gaffinet de ne pas avoir étudié la matière avant de rédiger la motion. En effet, à l'entrée des villages ainsi que dans les zones 30, aucun passage pour piétons ne pourra être installé et le passage pour piétons entre le « Lésigny's Parc » et le « Schumannsbongert » a été refusé à plusieurs reprises par l'Administration des Ponts et Chaussées.

Monsieur Gaffinet propose de réévaluer ces propositions avec l'Administration des Ponts et Chaussées dans le cadre du réaménagement de la N13.

Monsieur Mousel informe les membres du Conseil communal qu'une zone 30 sera aménagée devant la nouvelle maison communale.

Il est retenu que la proposition du parti LSAP concernant l'emplacement des passages pour piétons, sera transmise à la Commission de la circulation.

Monsieur Mongelli fait remarquer qu'il ne suffit pas de mettre en place des passages pour piétons, mais qu'il faudra également prévoir les conduites électriques pour l'éclairage des passages.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'adopter la motion du parti LSAP concernant les passages pour piétons dans la Commune de Frisange et de la transmettre à la Commission de la circulation pour analyse et avis.

Vote : unanime

21) Questions orales au Collège échevinal

Monsieur Hoffmann demande si un commerce peut demander une deuxième poubelle pour le verre. Monsieur Beissel répond que la personne concernée peut s'adresser au Service technique par e-mail.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal qu'un bulletin communal était planifié pour décembre, mais sera distribué prochainement.

Concernant la Maison des jeunes, Monsieur Beissel informe qu'une entrevue avec l'asbl Yuki a eu lieu et que la Maison des jeunes ne pourra malheureusement pas être réalisée en 2022, dû aux circonstances imprévisibles.

Monsieur Courtois évoque le cas d'une personne privée propriétaire d'une camionnette qui, suite à l'avenant au règlement de la circulation relatif au stationnement des camionnettes, ne peut plus garer sa camionnette à proximité de son domicile. Il demande d'en saisir la Commission de la circulation afin de décider si une exception peut être faite dans un tel cas.

Monsieur Beissel répond qu'il y a plusieurs cas pareils. Pour l'instant, le Collège échevinal n'a pas de solution pour ce problème. En effet, le règlement des bâtisses impose que tout propriétaire d'une maison dispose d'un emplacement pour une voiture.

Monsieur Mousel ajoute que le stationnement des camionnettes reste autorisé sur un parking dans chaque village.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel explique que le retard dans la reprise de la canalisation privée dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange par la Commune, est dû au manque de ressources humaines.

Monsieur Jacoby attire l'attention sur le fait que le règlement général de la circulation ne définit pas de vignette « Maison relais ».

Monsieur Beissel explique que cette vignette est fournie par la Commune au personnel de la Maison relais afin de se garer aux alentours de l'école.

Monsieur Jacoby répond que le parking est public et qu'aucune exception au code de la route ne peut être tolérée.

Monsieur Beissel répond qu'il s'agit d'une phase transitoire, sachant que par après, tout le personnel reçoit un badge pour se garer au parking souterrain de la nouvelle maison communale.

Concernant la Nuit des Sports, Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal qu'elle aura lieu en date du 11 juin 2022 et que les moniteurs concernés en ont déjà été informés par e-mail.